Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charpentier, veuillez visiter :
bpcharpentier.fr/annales-sujets-et-corriges

C.C.T.P. - prescriptions techniques des lots

Session 2007 • Code sujet : **C.C.T.P.** • Durée : **Non indiquée dans le document**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Terrassements - gros œuvre (1 question) **Page 3**

2. Charpente - couverture (1 question) **Page 4**

3. Plâtrerie (1 question) **Page 5**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://bpcharpentier.fr/assets/annales/bp-charpentier/U12 - Réalisation des plans d'execution/2007/BP Charpentier - U12 - Réalisation des plans d'execution - Session 2007 - 2-Sujet.pdf

1. Terrassements - gros œuvre

Le C.C.T.P. rassemble les prescriptions du lot 01 pour la construction d'une maison individuelle, depuis la préparation du chantier jusqu'aux ouvrages de gros œuvre. Il traite notamment des terrassements, fondations, réseaux, maçonneries, réservations, tolérances et finitions.

Question Lot 01. Aucune question de candidat n'est imprimée. La section décrit les prescriptions techniques du lot, notamment les règles de préparation du chantier, de terrassement, de fondation, de réalisation des ouvrages en béton et de mise en œuvre des réseaux.

Le lot 01 prévoit la préparation et l’installation du chantier, l’implantation, les terrassements, les fondations, les réseaux enterrés et les ouvrages de gros œuvre. L’exécution suit les plans, le C.C.T.P. et les prescriptions applicables. Le terrain et les réseaux existants sont vérifiés avant travaux ; les réservations sont coordonnées avec les autres lots. Les contrôles portent notamment sur les niveaux, les dimensions, l’implantation et la verticalité. Les tolérances indiquées comprennent ± 0,5 cm sur les dimensions, ± 2 cm sur la largeur totale des bâtiments et une verticalité de 0,1 % de la hauteur, avec un maximum de 5 cm. Le chantier reste protégé et sécurisé.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Lot 01 : préparation du chantier, terrassements, fondations, réseaux et gros œuvre, exécutés selon les plans et le C.C.T.P., avec contrôles des tolérances et mesures de sécurité.

2. Charpente - couverture

Le lot 02 précise les travaux de charpente et de couverture prévus pour la maison individuelle, ainsi que les exigences relatives aux matériaux et aux assemblages. Il aborde aussi les débords, les ventilations, les ouvrages de toiture, les protections des bois et les finitions.

Question Lot 02. Aucune question de candidat n'est imprimée. La section expose les prescriptions techniques applicables à la charpente et à la couverture, notamment les caractéristiques des bois, les assemblages, la ventilation, les débords de toiture et les dispositifs de protection.

Le CCTP prévoit une charpente en bois résineux de catégorie II, en pin des Landes ou sapin du Nord traité classe 2. L'ouvrage suit les plans et la pente de toiture est de 37 %. La couverture est en tuiles Océane Canal de Poudenx ; les tuiles de rive sont fixées mécaniquement et la ventilation est assurée par des tuiles chatières. Les débords sont réalisés selon les prescriptions du lot, avec des bandeaux en sapin rouge traité classe 4 et six consoles en bois pour le débord de la façade sud.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Charpente en pin des Landes ou sapin du Nord, classe 2 ; pente de 37 %, tuiles Océane Canal de Poudenx et six consoles en façade sud.

3. Plâtrerie

Le lot 05 porte sur les ouvrages de plâtrerie de la maison individuelle, en particulier les cloisons, doublages, plafonds et isolations. Il fixe les prescriptions de mise en œuvre, les références de produits, les vérifications attendues et les exigences de planéité et d'aspect.

Question Lot 05. Aucune question de candidat n'est imprimée. La section décrit les prescriptions techniques du lot de plâtrerie concernant les cloisons, doublages, plafonds, isolations, dispositions de pose et contrôles de finition.

Le lot 05 définit les travaux de plâtrerie et leurs contrôles. Les ouvrages sont réalisés conformément aux plans, aux prescriptions du CCTP et aux règles applicables. Vérifier les supports, les implantations et les dimensions avant la pose, puis contrôler la planéité, l'aspect et le traitement des joints.

Ouvrage	Prescription du lot
Cloisons de distribution	Systèmes Placostil 72/48 et 98/48, selon les emplacements prévus.
Plafonds	Faux plafond en plaques de plâtre sur ossature métallique.
Doublages et isolations	Réalisation suivant les compositions et localisations indiquées au dossier.
Finitions	Joints, scellements et raccords soignés ; surfaces régulières et conformes aux critères du lot.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Réaliser cloisons, doublages, plafonds et isolations selon les prescriptions du lot 05 ; contrôler implantation, planéité et finitions.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2007)

Bilan de l'épreuve : Ce C.C.T.P. du Brevet professionnel Charpentier, session 2007, est un document commun aux épreuves A1 et B1. Sans durée, coefficient ni barème imprimés, il détaille les prescriptions de construction d'une maison individuelle pour les lots terrassements-gros œuvre, charpente-couverture et plâtrerie, en précisant matériaux, mise en œuvre, contrôles et finitions.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le C.C.T.P. décline les ouvrages, matériaux et conditions d'exécution lot par lot.
- Pour le gros œuvre, respecter l'implantation, les prescriptions de terrassement, les fondations et les tolérances indiquées.
- Pour la charpente-couverture, respecter les caractéristiques des bois, les assemblages, la ventilation et les protections prescrites.
- En plâtrerie, vérifier la conformité des systèmes posés, la planéité, l'aplomb et l'aspect final des surfaces.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les prescriptions des lots et vérifier les interfaces entre corps d'état.
- Relever les matériaux, références et dimensions dans le C.C.T.P. sans supposer de valeurs absentes.
- Respecter les indications de mise en œuvre et les tolérances réellement imprimées.
- Ne pas attribuer de points ni de critères de jury : le document ne comporte pas de barème d'évaluation.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment exploiter le C.C.T.P. pour préparer les travaux d'un lot ?

Repérez le lot concerné, puis relevez les ouvrages, matériaux, dimensions et modalités d'exécution prescrits. Vérifiez les prescriptions applicables aux interfaces avec les autres lots avant de préparer les travaux.

Q : Que faire si une prescription du C.C.T.P. semble contredire un plan ?

Les pages fournies ne donnent pas de procédure de résolution des contradictions. Signalez l'écart à la maîtrise d'œuvre et demandez une clarification avant toute exécution fondée sur une interprétation non confirmée.

Q : Quelle durée et quel barème sont prévus pour cette épreuve ?

Aucune durée, aucun coefficient et aucun barème ne sont imprimés sur les pages fournies. Le document est un C.C.T.P. décrivant des prescriptions techniques, et non un sujet de questions avec une répartition des points.

Q : Quels critères de notation le jury applique-t-il à ce document ?

Les pages fournies ne comportent ni grille d'évaluation ni critères de notation du jury. Elles énoncent des prescriptions de chantier; il ne faut donc pas leur attribuer des exigences de notation qui ne sont pas imprimées.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpcharpentier.fr/assets/annales/bp-charpentier/U12 - Réalisation des plans d'execution/2007/BP Charpentier - U12 - Réalisation des plans d'execution - Session 2007 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Charpentier : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.